



Rapport sur la qualité des actifs
au 30 Septembre 2020
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 30 septembre 2020, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 50,1 milliards de prêts, de EUR 5,4 milliards de titres et de EUR 1,6 milliards de titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 30/09/2020	Total <i>cover pool</i>	Actifs sortis du <i>cover pool</i>	Total Encours
Expositions sur des personnes publiques	55 535 516	570	55 536 086
Organismes de titrisation	-	-	-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	1 564 290	-	1 564 290
TOTAL	57 099 806	570	57 100 376

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 30 septembre 2020 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne et sont également conformes à la réglementation CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours impayés ⁽¹⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
France						
État :						
- refinancements export	-	-	3 375 251	-	3 375 251	-
- autres	20 278	-	84	155 000	175 362	-
Banque de France ⁽²⁾	559 230	-	-	-	559 230	-
Régions	2 011 637	75 007	241 421	-	2 328 065	50 362
Départements	7 166 041	-	148 299	-	7 314 340	38
Communes	14 581 751	13 884	294 103	-	14 889 738	22 549
Groupements de communes ⁽³⁾	12 982 180	68 930	89 521	-	13 140 631	3 484
Établissements publics :						
- de santé	6 022 223	8 389	-	-	6 030 612	7 670
- d'habitat social	989 549	-	-	-	989 549	1
- autres	784 158	154 149	682	-	938 989	198
Sous-total	45 117 047	320 359	4 149 361	155 000	49 741 767	84 302
Allemagne						
Länder	-	274 910	-	-	274 910	-
Sous-total	-	274 910	-	-	274 910	-
Autriche						
Länder	-	-	173 016	-	173 016	-
Sous-total	-	-	173 016	-	173 016	-
Belgique						
Régions	1 166	-	7 500	-	8 666	-
Etablissements publics	37 707	-	-	-	37 707	-
Sous-total	38 873	-	7 500	-	46 373	-
Canada						
Communes	100 287	-	-	-	100 287	-
Établissements publics	34 485	-	-	-	34 485	-
Sous-total	134 772	-	-	-	134 772	-
Espagne						
État	-	40 000	-	-	40 000	-
Régions	-	50 000	-	-	50 000	-
Communes	67 944	-	-	-	67 944	-
Sous-total	67 944	90 000	-	-	157 944	-
États-Unis						
États fédérés	-	209 474	-	-	209 474	-
Sous-total	-	209 474	-	-	209 474	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours impayés ⁽¹⁾
PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
Italie						
État	-	1 140 915	-	-	1 140 915	-
Régions	-	1 815 584	-	-	1 815 584	-
Provinces	-	419 164	-	-	419 164	-
Communes	5 109	958 171	-	-	963 280	-
Sous-total	5 109	4 333 834	-	-	4 338 943	-
Japon						
Communes	-	25 000	-	-	25 000	-
Sous-total	-	25 000	-	-	25 000	-
Portugal						
État	-	-	-	-	-	-
Communes	9 103	-	-	-	9 103	-
Établissements publics	2 148	-	-	-	2 148	-
Sous-total	11 251	-	-	-	11 251	-
Royaume Uni						
État	-	-	-	15 774	15 774	-
Sous-total	-	-	-	15 774	15 774	-
Suède						
Communes	18 490	-	-	-	18 490	-
Sous-total	18 490	-	-	-	18 490	-
Suisse						
Cantons	65 253	-	6 453	-	71 706	-
Communes	240 483	-	-	-	240 483	-
Établissements publics	60 350	-	-	-	60 350	-
Sous-total	366 086	-	6 453	-	372 539	-
Supranational						
Organismes internationaux	15 263	-	-	-	15 263	-
Sous-total	15 263	-	-	-	15 263	-
TOTAL GÉNÉRAL	45 774 835	5 253 577	4 336 330	170 774	55 535 516	84 302

(1) Les données relatives aux créances douteuses et litigieuses et aux provisions au 30 septembre ne sont pas publiées dans ce tableau parce que la Caisse Française de Financement Local n'arrête pas de comptes trimestriels, mais seulement semestriels (au 31 décembre et au 30 juin).

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30 septembre 2020.

(3) Dont EUR 15 837 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit, reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2020

Période d'échéance en année	Nombre d'opérations (1)	Durée résiduelle					Total
		- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	2 367	736 936	63 000	-	-	-	799 936
1	2 602	51 646	66 991	190 556	126 980	-	436 173
2	2 648	40 826	55 147	79 610	609 884	-	785 467
3	2 379	50 175	59 060	122 504	934 083	-	1 165 822
4	2 341	41 441	59 939	85 223	839 577	-	1 026 180
5	4 434	60 828	56 371	122 436	1 149 238	162 753	1 551 626
6	2 505	78 596	52 584	101 760	967 040	793 016	1 992 996
7	2 370	51 016	78 699	106 460	1 034 595	1 162 333	2 433 103
8	2 945	87 507	85 686	158 975	1 356 682	1 264 275	2 953 125
9	2 450	143 505	61 811	201 556	1 739 658	1 715 821	3 862 351
10	2 828	74 126	72 173	158 926	1 249 830	2 080 452	3 635 507
11	1 601	58 075	61 166	111 281	941 177	1 674 758	2 846 457
12	1 548	51 286	45 922	91 001	819 735	1 753 612	2 761 556
13	1 631	52 424	51 652	81 050	905 253	2 135 761	3 226 140
14	1 860	57 130	62 641	101 185	960 714	3 131 584	4 313 254
15	1 429	52 551	40 260	93 448	745 823	2 695 249	3 627 331
16	1 063	43 232	35 469	60 210	581 818	2 499 065	3 219 794
17	1 044	36 813	35 348	57 457	536 447	2 115 848	2 781 913
18	1 029	30 763	30 765	73 384	551 810	2 081 013	2 767 735
19	1 070	31 610	34 827	61 419	519 520	2 030 210	2 677 586
20	402	16 788	14 004	47 021	311 639	1 302 324	1 691 776
21	165	12 495	7 036	12 196	132 682	600 950	765 359
22	151	4 535	4 252	11 087	81 944	390 929	492 747
23	241	5 162	8 145	8 909	91 171	485 849	599 236
24	258	4 566	5 493	10 270	80 555	437 161	538 045
25	80	1 387	1 700	2 744	24 463	144 982	175 276
26	48	316	3 649	6 233	42 214	252 591	305 003
27	82	2 632	2 563	4 905	42 308	903 413	955 821
28	82	1 669	3 277	5 057	42 671	346 160	398 834
29	107	2 800	2 606	5 231	44 115	328 314	383 066
30	21	537	539	2 698	15 694	130 316	149 784
31	4	91	107	181	1 525	10 790	12 694
32	13	13	114	574	2 864	24 324	27 889
33	40	264	724	125	4 968	73 271	79 352
34	11	170	242	482	3 927	61 179	66 000
35	35	331	183	808	5 708	74 210	81 240
36	22	30	90	80	844	11 631	12 675
37	15	13	119	731	3 856	32 312	37 031
38	8	86	242	216	2 317	30 225	33 086
39	2	30	55	85	701	8 342	9 213
40	2	75	123	199	1 625	19 126	21 148
41	1	-	32	33	286	6 169	6 520
	43 934	1 884 476	1 164 806	2 178 306	17 507 941	32 970 318	55 705 847
ÉCART DE CHANGE							- 170 331
TOTAL GÉNÉRAL							55 535 516

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/09/2020

PAYS	Remboursements anticipés survenus en 2020	Taux de RA fin de période
France		
Etat	-	-
Départements	14 596	0,21%
Communes	24 770	0,16%
Groupements de communes	4 973	0,04%
Etablissements publics :		
- de santé	-	-
- d'habitat social	-	-
- autres établissements publics	59	0,01%
Sous-total	44 398	0,09%
TOTAL expositions sur personnes publiques	44 398	0,08%

Le taux de RA calculé à la fin du troisième trimestre de l'année 2020 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus au cours de l'année 2020 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période. Ce taux n'est pas annualisé en raison du caractère aléatoire des remboursements anticipés sur un cover pool constitué d'entités du secteur public et de valeurs de remplacement investies en titres bancaires.

Sur 2019, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0.47% correspondant à EUR 255 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 30 septembre 2020, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/09/2020	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	341 195
	Autres pays	705 610
Autres titres bancaires		
	France	221 141
	Autres pays	289 655
Prêt à la société mère, SFIL	France	-
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	6 689
TOTAL GÉNÉRAL		1 564 290

Les titres bancaires correspondent à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit.

Les titres bancaires sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

La Caisse Française de Financement Local peut accorder des prêts à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi les valeurs de remplacement.

4.2 NOTATIONS

Au 30 septembre 2020, les valeurs de remplacement sont constituées de titres bancaires ainsi que, marginalement, des soldes des comptes bancaires. Ces expositions doivent bénéficier d'une notation qui entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2020

Maturité résiduelle finale	Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	Durée résiduelle				Total	
			- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans		+ de 5 ans
	0	11	116 290	449 943	-	-	-	566 233
	1	18	-	-	295 700	262 318	-	558 018
	2	10	-	-	-	206 160	-	206 160
	3	4	-	-	-	139 679	-	139 679
	4	2	-	-	-	94 200	-	94 200
Total		45	116 290	449 943	295 700	702 357	-	1 564 290

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Aucun remboursement anticipé n'a eu lieu au cours des trois premiers trimestres de l'année 2020.

5. LE RISQUE DE TAUX

Pour limiter l'impact du risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place une stratégie de couverture en deux temps :

- dans un premier temps, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts contre Euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes. Les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires peuvent être micro- ou macro-couverts. La couverture des actifs et des passifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de swaps de taux, mais également, lorsque cela est possible, par la résiliation de swaps de sens opposé ;
- dans un second temps, les flux des actifs et passifs indexés sur Euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés contre Eonia ou €str afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des Euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de fixing dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif. Le risque résiduel est géré en macro-couverture sur un horizon de gestion d'une semaine.

Plus récemment, certaines couvertures ont pu être réalisées directement en Eonia ou €str, sans couverture intermédiaire en euribor.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index Eonia ou €str et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index Euribor et financent alors des actifs également indexés sur Euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Ces différents types de risques de taux sont suivis, analysés et gérés à travers :

- la production de gaps (respectivement de taux fixe, de base et de fixing), calculés en vision statique :

Impasse taux fixe	Différence entre les emplois et les ressources au bilan et hors-bilan à taux fixe, ou dont le taux a fixé. Elle est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasse par index	Différence entre les emplois et les ressources, au bilan et hors-bilan, pour un index ténor donné n'ayant pas encore fixé. Cette impasse est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Gaps de base	Impasses résultant de l'adossement entre deux gaps d'index. Il y en a donc autant que de paires d'index.
Impasse de fixing	Pour un index ténor donné : différence entre emplois et ressources à taux révisable, de bilan et de hors-bilan, par date de fixing.

- la production mensuelle d'indicateurs de sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) à un choc de taux de 100 bp, visant à encadrer les positions résiduelles de taux fixe/fixé de la Caisse Française de Financement Local (après la mise en place des couvertures). Ces indicateurs sont calculés pour 4 time buckets prédéfinis (court terme, moyen terme, long terme, très long terme), et encadrés par des limites qui ont été calibrées pour ne pas

perdre plus de 6 % des fonds propres (soit EUR 80 millions) avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique de 10 ans.

Au 30 septembre 2020 les limites de sensibilité au risque de taux de CAFFIL sont les suivantes :

Translation de la courbe de taux	Limite de EUR 25 millions
Pentification/rotation de la courbe de taux sur des points éloignés de la courbe	Limite de EUR 15 million sur le <i>time bucket</i> court terme Limite de EUR 10 million sur le <i>time bucket</i> moyen terme Limite de EUR 10 million sur le <i>time bucket</i> long terme Limite de EUR 9 million sur le <i>time bucket</i> très long terme
Pentification/rotation de la courbe de taux à l'intérieur d'un <i>time bucket</i>	Limite de EUR 30 millions sur la valeur absolue des sensibilités à l'intérieur de chaque <i>time bucket</i>

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100 points de base sont présentées ci-dessous :

Risque directionnel

Sensibilité globale

EUR millions, fin de trimestre	Limite	31/12/2019	31/03/2020	30/06/2020	30/09/2020
Sensibilité	25,0	-0,3	-2,7	-1,9	-1,0

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

EUR millions, fin de trimestre	Limite*	31/12/2019	31/03/2020	30/06/2020	30/09/2020
Court terme	15,0	-5,5	-6,0	-4,0	-5,3
Moyen terme	10,0	-9,2	-2,1	-6,6	-6,1
Long terme	10,0	8,4	1,6	4,1	5,1
Très long terme	9,0	6,0	3,8	4,6	5,3

* Les limites applicables aux points antérieurs au 30/06/2020 étaient de EUR 10 millions pour chaque *time bucket*. Depuis le 30/06/2020, la limite est désormais de EUR 15 millions pour le *time bucket* court terme, de EUR 10 millions pour les *time buckets* moyen terme et long terme et de EUR 9 millions pour le *time bucket* très long terme.

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

EUR millions, fin de trimestre	Limite*	31/12/2019	31/03/2020	30/06/2020	30/09/2020
Court terme	30,0	10,8	17,3	9,0	12,6
Moyen terme	30,0	15,3	12,7	13,0	13,9
Long terme	30,0	12,3	12,3	10,4	3,7
Très long terme	30,0	9,0	7,0	7,6	8,2

* La limite applicable aux points antérieurs au 31/12/2019 était de EUR 20 millions. Au 31/12/2019 et au 31/03/2020, elle était de EUR 40 millions. Depuis le 30/06/2020, elle est désormais de EUR 30 millions.

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *registered covered bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

Au 30 septembre 2020, la situation de liquidité à 180 jours présentait un besoin de trésorerie de EUR 1 milliard au maximum au cours des six prochains mois. Les mesures de gestion nécessaires ont été ou seront prises afin de couvrir ce besoin de trésorerie. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

